

Entrepôt Green Dock

Touche pas à la Seine

Green Dock est un projet d'entrepôt sur Haropa Port, à Gennevilliers, qui interroge aussi bien par sa taille que par son impact sur l'environnement et les milieux naturels, en particulier sur le site Natura 2000 de l'Île-Saint-Denis et sur les berges de Seine.



Les impacts environnementaux de Green Dock, présenté dès son élaboration par le promoteur Goodman comme l'entrepôt du futur, sont venus très rapidement contredire une argumentation qui voulait surtout cacher la dimension financière d'un projet destiné à redonner une activité économique à une friche logistique de plus de 6 hectares.

UN PROJET EN TROMPE L'ŒIL

Le projet Green Dock, qui est issu d'un appel à projets de l'établissement public Haropa Port destiné à valoriser cette friche disponible parmi les 400 hectares du port de Gennevilliers, est, par ailleurs, conforté par le SDRIF-E qui impose d'adapter la logistique aux enjeux de sobriété foncière et à la décarbonation des transports. L'aménagement économique du territoire ne peut cependant masquer des impacts environnementaux majeurs révélés en phase de concertation, dès juin 2022, puis par l'Autorité environnementale dans son analyse du dossier soumis à enquête publique à partir du 15 octobre 2025.

La multimodalité promise est, au final, peu crédible alors que l'embranchement ferroviaire a été supprimé et que le flux de trafic fluvial est annoncé pour représenter à peine 15% du flux total du trafic.

UNE ERREUR DE CASTING D'HAROPA PORT

La plateforme portuaire du port de Gennevilliers, gérée par Haropa Port, est un site stratégique pour la Région Île-de-France quant à ses capacités multimodales pour l'industrie et la logistique. Au-delà de ces atouts fondamentaux, le Schéma d'orientation et de développement durable (SODD) élaboré par le port de Gennevilliers veille, de plus (objectif 2), à en améliorer son insertion urbaine, paysagère et environnementale. Pourquoi alors proposer un projet tel que Green Dock en totale opposition avec ces objectifs clairement affichés ?

En premier lieu, la construction d'un entrepôt constituant une muraille de plus de 32 mètres de haut sur 600 mètres de long ne peut être considérée comme une recherche architecturale assurant l'insertion urbaine annoncée. Les premières habitations d'Épinay-sur-Seine sur le chemin de halage se trouvent à 200 mètres de l'entrepôt alors que celles de la rue Henri-Péronnet se trouvent pour leur part à 300 mètres. Les photomontages biaisés de l'étude d'impact cachent cette saturation du paysage.

Dans une note du 31 août 2023, le préfet des Hauts-de-Seine confirme, pour sa part, de manière édulcorée, la singularité de la plateforme « avec un enjeu particulier en matière de paysages du fait des dimensions du projet et de situations de covisibilité ».

POURQUOI ALORS PROPOSER UN PROJET TEL QUE GREEN DOCK EN TOTALE OPPOSITION AVEC CES OBJECTIFS CLAIREMENT AFFICHÉS ?

En deuxième lieu, le projet oublie totalement les aspects environnementaux liés, en particulier, à la protection de la biodiversité. La majeure partie de l'entrepôt est à 75 mètres du site Natura 2000 de l'Île-Saint-Denis, mais veut ignorer ses impacts réels sur la fragilité du dortoir des grands cormorans, sur la vulnérabilité des habitats de martins-pêcheurs et sternes Pierregarin, liés spécifiquement à la disparition de la trame noire et bleue propre au petit bras de Seine. Les objectifs de renaturation des berges de Seine sur le linéaire de Green Dock sont, enfin, définitivement abandonnés en totale opposition avec les objectifs du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) et du schéma des berges associé, de même la poursuite de la vocation écologique et paysagère des berges inscrite dans le SODD.

Les rives de Seine ne peuvent pas accueillir ce type d'installation alors que les darses du port ont été conçues et adaptées pour accepter de telles infrastructures et une utilisation optimale de la voie d'eau.

/ Francis REDON

Président d'[Environnement 93](#)